



2025



ANTENNE
DE L'ÎLOT DANS LE VAR

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE	4
L'ÉTABLISSEMENT	7
1. OBJECTIF : RÉINSERTION PROFESSIONNELLE	7
2. ÉQUIPE	12
3. ANCRAGE TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	13
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025	16
1. ORIENTATIONS	16
2. PROFIL	18
3. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	22
4. LES PARCOURS	24
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025 SUR LES CHANTIERS EXTÉRIEURS DE L'ÎLOT.....	26
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	29
PERSPECTIVES 2026	34
MERCI À NOS PARTENAIRES	35

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Les faits marquants de l'année 2025

Poursuite de l'action « Programme »

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'action « Programme », dont l'objectif est de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Afin de faciliter le repérage et la mobilisation des publics, l'association a maintenu ses permanences au sein des Maisons de justice et du droit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), à Toulon et à La Seyne-sur-Mer, ainsi que dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : Saint-Jean-du-Var.

Ces permanences contribuent à renforcer l'ancrage territorial de l'association, tout en consolidant les partenariats et le travail en réseau.

Poursuite de l'expérimentation du Travail d'Intérêt Général (TIG) pédagogique

Fortement mobilisée sur la question du Travail d'intérêt général (TIG), l'association a poursuivi l'expérimentation du TIG pédagogique, pour laquelle l'antenne du Var dispose de cinq postes individuels.

En 2025, l'association a accueilli quatre personnes dans le cadre de ce dispositif.

Au niveau national, cette expérimentation s'est étendue à de nouveaux territoires, avec notamment des sessions organisées dans le Val-de-Marne, les Yvelines et la Seine-et-Marne.

L'étude d'impact associée à cette expérimentation permettra de disposer de premiers résultats au cours de l'année 2026.

Une nouvelle action d'hébergement en partenariat avec le Conseil départemental

L'année 2025 a également vu la mise en œuvre d'une action expérimentale conduite avec le Conseil départemental, visant à mettre à l'abri de petites familles comprenant au moins un enfant de moins de quatre ans.

Sollicitée par le Conseil départemental grâce au foncier identifié en 2023, L'Îlot a construit, en lien avec le service Développement social, une solution d'hébergement transitoire destinée aux familles suivies par les Unités territoriales sociales (UTS) et jusque-là hébergées à l'hôtel.

L'objectif est d'offrir à ces familles un cadre de vie stable leur permettant de travailler, dans de meilleures conditions, leur réinsertion sociale et professionnelle avec l'appui de l'équipe mobile de l'association En Chemin.

L'Îlot assure la gestion locative du dispositif et met à disposition neuf appartements de type T1 et T1 bis (environ 25 m²), situés dans le quartier de Saint-Jean-du-Var.

Première action d'hébergement portée par L'Îlot sur le territoire du Var, ce projet s'inscrit

pleinement dans l'histoire et les valeurs de l'association. L'agrément Intermédiation locative – gestion locative sociale (IML-GLS), délivré par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Var en août 2024, ouvre la voie au développement de nouvelles actions d'hébergement et d'accès au logement, qui constituent l'un des fondements de l'action de L'Îlot depuis sa création en 1959.

La gestion opérationnelle de ce dispositif est assurée par Poullou Touré, en charge de la gestion locative des logements (entrées et sorties des ménages, états des lieux, suivi des logements et coordination avec les partenaires).

La mise en place de l'action d'accompagnement global dans le cadre du Plan logement d'abord 2 (LDA2)

Dans le cadre du Plan logement d'abord 2 (LDA2) de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), L'Îlot a mis en place, au deuxième trimestre 2025, une action expérimentale destinée aux jeunes de moins de trente ans sortant d'institutions (Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Aide sociale à l'enfance (ASE) ou détention), identifiés comme publics prioritaires.

Le dispositif repose sur un accès au logement associé à un accompagnement global renforcé d'une durée d'environ douze mois. Les logements mobilisés sur plusieurs communes du territoire témoignent de l'engagement des collectivités dans la dynamique du Logement d'abord.

L'action s'appuie sur un partenariat étroit avec les bailleurs sociaux et sur un accompagnement centré sur l'emploi, la santé, l'ouverture des droits et la gestion budgétaire. Les premiers constats montrent que la stabilisation résidentielle constitue un levier déterminant pour favoriser l'autonomie et prévenir les ruptures de parcours.

Les chantiers extérieurs de L'Îlot

En décembre 2025, l'association ADCE83 a rejoint L'Îlot dans le cadre d'une fusion-absorption. Forte de près de vingt années d'expérience dans l'accompagnement des personnes placées sous main de justice, ADCE83 a naturellement trouvé sa place au sein de L'Îlot.

Cet Atelier et chantier d'insertion (ACI) s'adresse aux personnes détenues au Centre pénitentiaire (CP) de Toulon-La Farlède, bénéficiant d'un Placement extérieur (PE) sans surveillance de l'administration pénitentiaire.

Une spécificité de ce dispositif réside dans l'hébergement des participants au sein de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) du Centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, une configuration encore peu répandue pour ce type d'aménagement de peine.

Les personnes concernées sont recrutées dans le cadre d'un Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) d'une durée initiale de six mois, pour un volume hebdomadaire compris entre vingt et une et vingt-huit heures. Ce contrat est renouvelable en fonction du parcours d'insertion, du reliquat de peine et du comportement observé, tant sur le chantier qu'en détention.

Les activités portent principalement sur la prévention des risques d'incendie et d'inondation. Elles comprennent également l'entretien des espaces naturels sensibles, la construction et la restauration de murs en pierres sèches (restanques), ainsi que des travaux de second œuvre du bâtiment. La diversité des supports de production permet de répondre aux besoins spécifiques des personnes placées sous main de justice tout en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

L'accompagnement proposé ne se limite pas à l'emploi ou à la formation. Il vise une prise en charge globale des salariés en insertion, avec des orientations vers des partenaires spécialisés, notamment dans les domaines de la santé et du logement.

Cet accompagnement est assuré en étroite collaboration avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Les démarches sont coordonnées avec le Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) référent de chaque participant, au travers de réunions mensuelles et d'échanges réguliers. L'objectif est d'adapter les réponses aux besoins spécifiques de chaque personne et de sécuriser son parcours.

Afin de consolider les actions engagées (emploi, formation, logement) ou d'assurer un suivi lorsqu'aucune solution immédiate n'a pu être trouvée, l'accompagnement peut se poursuivre jusqu'à trois mois après la fin du CDDI, souvent concomitante à la fin de peine.

De nouveaux locaux

L'année 2025 a également été marquée par le déménagement de notre antenne toulonnaise au 22 boulevard Ferdinand-de-Lesseps, à Toulon. Ces nouveaux locaux sont facilement accessibles en transports en commun depuis le Quartier de semi-liberté de La Valette-du-Var et le Centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, ainsi que pour l'ensemble des personnes accompagnées.

Depuis la mi-septembre 2025, L'Îlot est installé dans les locaux de l'Ordre de Malte France. Cette implantation offre un cadre de travail plus fonctionnel et contribue à renforcer les conditions d'accueil et d'accompagnement des publics.

L'ÉTABLISSEMENT

1. Objectif : la réinsertion professionnelle

Dispositif « En route vers l'emploi en PACA »

En 2025, l'établissement L'Îlot a poursuivi son action d'accompagnement renforcé vers l'emploi dans le cadre du dispositif « En route vers l'emploi en PACA ».

L'année a toutefois été marquée par une baisse du nombre de personnes accompagnées et repérées. Cette diminution s'explique notamment par le départ de la responsable de l'antenne ainsi que par le déménagement des locaux intervenu en septembre 2025.

Bilan chiffré

En 2025, cent trente-huit personnes ont été accompagnées ou repérées, contre cent cinquante-trois en 2024, soit une baisse de 10 %.

Parmi les cent trente-huit personnes suivies en 2025 :

- ✓ quatre-vingt-dix-huit ont bénéficié d'un accompagnement (71 %) ;
- ✓ quarante ont été repérées sans accompagnement immédiat (29 %).

Analyse des situations

Cette répartition s'explique par plusieurs facteurs :

- ✓ certaines personnes sont repérées pendant leur détention et leur accompagnement ne débute qu'à leur sortie, souvent l'année suivante ;
- ✓ d'autres, en situation de grande précarité, cumulent des ruptures sociales et connaissent des périodes d'errance. Ces jeunes, souvent confrontés à des obligations judiciaires difficiles à respecter, nécessitent un accompagnement renforcé et inscrit dans la durée.

Partenariats et perspectives

Afin de renforcer l'efficacité de son action, l'association a noué un partenariat avec l'Ordre de Malte France. Grâce à des maraudes régulières et à des actions d'« aller vers », ce partenariat permet de créer progressivement un lien de confiance, indispensable à la mise en œuvre d'un accompagnement global et durable.

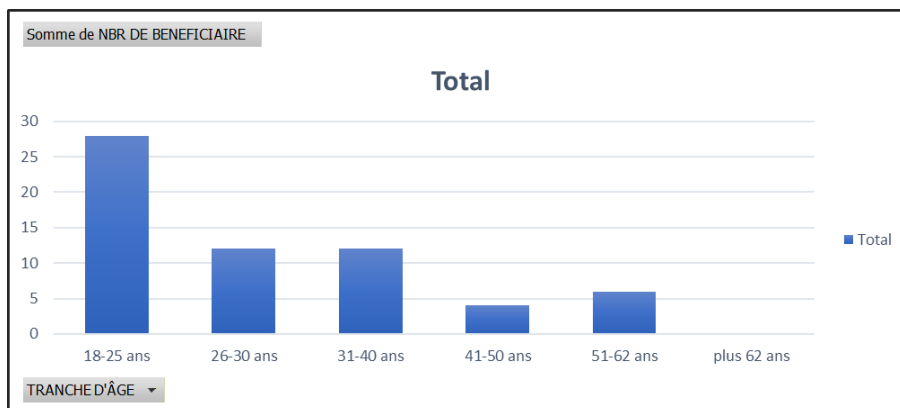
Par ailleurs, afin de faire connaître le dispositif et d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés de l'emploi, l'association organise des réunions d'information collective au sein de structures accueillant des personnes en situation de rupture.

En 2025, trois réunions d'information collective ont été organisées :

- ✓ Le Mouvement du Nid : cinq personnes rencontrées ;

- ✓ CHRS Accueil Provençal : quatre personnes rencontrées ;
- ✓ Les Amis de Jéricho : quatre personnes rencontrées.

Quelques chiffres pour mieux qualifier le public accompagné :



- ✓ parmi les quatre-vingt-dix-huit personnes accompagnées, quarante-neuf relèvent du public justice, soit 50 % des personnes accompagnées.
- ✓ parmi les quarante personnes repérées, la proportion de personnes relevant du public justice est nettement plus élevée : plus de 97 %. Trente-neuf d'entre elles étaient détenues au moment de notre intervention.

Sur les cent trente-huit personnes reçues et/ou accompagnées, la part du public justice s'élève à 70 %.

Parmi ces cent trente-huit personnes, la majorité est masculine : quatre-vingt-dix-sept hommes, contre quarante et une femmes.

Depuis 2022, L'Îlot constate une progression continue de la part des femmes accompagnées dans le Var. Celle-ci est passée de 2 % en 2022 à 10 % des personnes suivies en 2023, puis à plus de 23 % en 2024 et à plus de 29 % en 2025.

Cette évolution s'explique notamment par le partenariat développé avec les associations Le Mouvement du Nid et Autres Regards, dont les publics accompagnés sont majoritairement féminins. Malgré cela, le nombre d'orientations a diminué en 2025. Celles-ci dépendent des commissions d'attribution du Programme de Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP), pilotées par la Préfecture. Deux commissions se sont tenues en 2025, l'une en mai et l'autre en novembre. En 2025, six femmes orientées dans le cadre du PSP ont été accompagnées par L'Îlot sur le volet de l'insertion professionnelle.

L'augmentation significative du nombre de femmes accompagnées s'explique également par la mise en œuvre du dispositif de mise à l'abri de familles avec au moins un enfant de moins de quatre

ans. Les ménages accueillis sont composés de femmes avec enfants, ce qui contribue à renforcer la part du public féminin accompagné.

Si l'objectif poursuivi pour chaque personne est l'accès ou le retour à l'emploi, celui-ci repose avant tout sur un accompagnement global prenant en compte l'ensemble de sa situation. La personne ne se résume pas à sa capacité à travailler. La Conseillère en insertion professionnelle (CIP) s'attache à instaurer une relation de confiance permettant d'accompagner la personne dans toutes les dimensions de son parcours.

Afin d'être au plus près des publics, la CIP a poursuivi, en 2025, la tenue de permanences sur le territoire de la métropole, à Toulon et à La Seyne-sur-Mer. Elles se déroulent au sein des Maisons de justice et du droit de Toulon et de La Seyne-sur-Mer, ainsi qu'au sein de l'association Les Amis de Jéricho – UDV, à Toulon Est.

Ces permanences ont permis à L'Îlot de renforcer son travail en synergie avec les équipes sociales de l'association Les Amis de Jéricho. Comme en 2024, cette structure est le principal prescripteur associatif de l'établissement. Avec vingt-deux orientations en 2025, elle représente 53,6 % des orientations issues du secteur associatif.

Les permanences et l'accompagnement des bénéficiaires

En 2025, les permanences suivantes ont été assurées :

- ✓ Maison de Justice et du Droit (MJD) de Toulon : vingt-six permanences ;
- ✓ Maison de Justice et du Droit (MJD) de La Seyne-sur-Mer : six permanences ;
- ✓ Les Amis de Jéricho – UDV : trente permanences.

L'accompagnement assuré par la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) est principalement individuel, sous la forme d'entretiens hebdomadaires. Des ateliers collectifs viennent compléter ce suivi afin de favoriser le développement des compétences personnelles et professionnelles des bénéficiaires.

En s'appuyant sur son réseau de partenaires, L'Îlot a proposé plusieurs ateliers en 2025 :

- ✓ reconstituer son parcours professionnel : deux ateliers réunissant de quatre à six participants ;
- ✓ l'estime de soi, en partenariat avec l'Association varoise pour l'écoute des familles (AVEF) : deux sessions de six ateliers, regroupant de trois à six participants ;
- ✓ Accélérateur autonomie jeunes (AAJ) : deux sessions de cinq ateliers consacrés au développement du réseau professionnel, au logement, à la santé, à l'emploi et à la construction d'un plan d'action, réunissant de trois à six participants ;
- ✓ coaching vestimentaire : un accompagnement individuel.

L'Îlot accompagne chaque personne dans sa globalité. Si l'objectif demeure l'insertion professionnelle, la Conseillère en insertion professionnelle travaille également sur les dimensions essentielles du parcours que sont l'hébergement, la santé, les liens sociaux et les relations familiales.

L'accompagnement vers l'hébergement

La Conseillère en insertion professionnelle et le référent de parcours accompagnent les bénéficiaires dans leurs démarches administratives et dans leurs relations avec les partenaires spécialisés : structures d'hébergement, organismes de domiciliation, accueils de jour et Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

Cette coordination permet d'orienter les personnes vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation et de sécuriser leur parcours d'insertion.

Santé

L'accompagnement proposé par L'Îlot intègre pleinement la dimension santé, considérée comme un levier essentiel de l'insertion sociale et professionnelle.

En 2025, les personnes accompagnées ont pu participer à des ateliers consacrés à l'estime de soi et à la résilience. Deux sessions de six ateliers ont été organisées. Animés sous la forme d'espaces de parole et d'écoute, ces ateliers avaient pour objectif de permettre aux participants de mieux se connaître, de renforcer leur confiance en eux et de se projeter plus sereinement dans leur avenir. Les ateliers Accélérateur autonomie jeunes (AAJ)

Près d'une dizaine d'ateliers ont été coanimés par la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) et le référent de parcours sur différents sites : L'Îlot, Apprentis d'Auteuil et FACE Var.

Construits avec l'ensemble des partenaires du dispositif, ces ateliers poursuivent plusieurs objectifs :

- ✓ renforcer les compétences des professionnels ;
- ✓ assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre ;
- ✓ développer les collaborations entre les acteurs du territoire ;
- ✓ identifier les besoins des jeunes et favoriser un accompagnement global des moins de trente ans.

Le parcours proposé se compose d'un cycle de cinq ateliers de deux à trois heures chacun, répartis sur deux à trois semaines. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- ✓ création d'une dynamique de groupe et développement du réseau relationnel ;
- ✓ accès au logement ;
- ✓ emploi et formation ;
- ✓ santé et bien-être ;
- ✓ construction d'un projet vers l'autonomie.

Renforcer les liens sociaux et familiaux

L'insertion sociale constitue un préalable indispensable à l'insertion professionnelle. Afin de lutter contre l'isolement, fréquemment observé parmi les personnes accompagnées, L'Îlot a organisé plusieurs actions culturelles favorisant la création de liens sociaux.

En 2025, ces actions ont notamment permis à des bénéficiaires de participer à :

- ✓ deux représentations au Théâtre Liberté de Toulon ;
- ✓ un spectacle humoristique caritatif organisé par l'association Graine d'Espoir, dont les bénéfices étaient intégralement reversés à des actions en faveur d'enfants togolais touchés par la malnutrition, le handicap ou des maladies chroniques.

Ces temps de convivialité contribuent à restaurer la confiance en soi, à favoriser l'ouverture aux autres et à recréer une dynamique d'inclusion sociale.



2. Équipe

En 2025, l'équipe locale s'est renforcée à la suite de la fusion avec l'association ADCE83. Elle est désormais composée de sept salariés permanents :

- ✓ deux Conseillers en Insertion Socioprofessionnelle (CISP) ;
- ✓ un référent de parcours ;
- ✓ trois encadrants techniques, dont un assurant également les fonctions de coordinateur technique ;
- ✓ une directrice d'antenne.

La directrice d'antenne travaille en étroite collaboration avec le siège national afin de développer de nouveaux projets et d'accompagner le déploiement des actions de L'Îlot sur le territoire varois. Un site d'accueil pour les professionnels de demain.

En 2025, les conditions étaient réunies pour faire de l'antenne du Var un véritable lieu d'apprentissage pour les futurs professionnels de l'insertion.

L'équipe s'est ainsi mobilisée pour accueillir plusieurs stagiaires et leur offrir un cadre propice à la découverte de l'environnement professionnel ainsi qu'à la mise en pratique de leurs compétences.

Au cours de l'année, l'antenne a accueilli :

- ✓ six stagiaires en formation de Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) ;
- ✓ une personne en immersion professionnelle dans le cadre d'une découverte du métier de CIP ;
- ✓ plusieurs groupes de stagiaires en formation de Moniteur Éducateur, de Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) et de Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS), venus découvrir les missions et les actions de L'Îlot.

Un partenariat de proximité

L'équipe s'appuie sur un réseau associatif local particulièrement riche et entretient des échanges réguliers avec les travailleurs sociaux de plusieurs structures partenaires, notamment Les Amis de Jéricho, l'Association Varoise pour l'Écoute des Familles (AVEF) et l'Association Varoise d'Accueil et de Soins aux Toxicomanes – Formation et Accompagnement (AVASTOFA).

Ces collaborations sont essentielles pour assurer un accompagnement global et coordonné des personnes suivies. Certaines d'entre elles sont, par exemple, domiciliées à l'accueil de jour des Amis de Jéricho, tandis que d'autres bénéficient d'un suivi spécialisé en addictologie assuré par l'AVASTOFA.

Ce travail partenarial favorise la continuité des parcours et permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque personne accompagnée.

3. Ancrage territorial et développement du réseau

En 2025, plusieurs événements et projets ont contribué à renforcer les partenariats de L'Îlot sur le territoire varois.

Une présence renforcée lors des forums associatifs

Pour la cinquième année consécutive, L'Îlot a participé aux forums des associations de Toulon et de La Seyne-sur-Mer. Organisés en début d'année scolaire, ces rendez-vous réunissent les acteurs associatifs et les partenaires institutionnels du territoire. Ils constituent des temps privilégiés d'échanges, de rencontres et de développement du réseau partenarial, essentiels à la qualité de l'accompagnement proposé tout au long de l'année.

Le développement de nouveaux partenariats autour de l'action de mise à l'abri des familles

La mise en œuvre de l'action de mise à l'abri de familles avec au moins un enfant de moins de quatre ans a permis à L'Îlot de développer de nouvelles coopérations avec les acteurs du territoire. Ce projet a notamment renforcé les liens avec le Conseil départemental, favorisé une meilleure identification de l'association par les travailleurs sociaux, consolidé le partenariat avec l'équipe mobile de l'association En Chemin et permis de travailler avec l'accueil de jour Domensa.

Cette action a également donné lieu à la mise en place d'un mécénat avec la Fondation VINCI, qui a financé l'équipement des appartements destinés aux familles accueillies.

Avant même son ouverture, ce premier dispositif d'hébergement porté par L'Îlot dans le Var a contribué à accroître la visibilité de l'association auprès des partenaires institutionnels, notamment le Conseil départemental, la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Une participation active aux réseaux territoriaux

Tout au long de l'année, l'équipe a participé aux différentes réunions et instances partenariales organisées sur le territoire. Cette présence régulière permet de renforcer les liens avec les associations de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), ainsi qu'avec les acteurs institutionnels intervenant dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'hébergement et de l'insertion.

Ce travail en réseau favorise une meilleure coordination des interventions et contribue à proposer un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des personnes suivies.

Des rencontres, des réunions avec des partenaires tels que la Cité de l'Emploi de La Seyne, le SPIP milieu fermé, Siloë, la référente justice de la mission locale de La Seyne, la Maison de l'emploi de La Garde, le Réseau parentalité.

Les temps forts des actions d'hébergement

L'action d'Intermédiation Locative Jeunes (IML-Jeunes)

Le premier Comité technique (COTECH), organisé le 13 juin 2025, a constitué une étape structurante dans le lancement opérationnel de l'action. Cette réunion a permis de rappeler les objectifs du projet, de préciser les orientations stratégiques du Plan logement d'abord 2 (LDA2) à l'échelle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) et de présenter l'équipe mobilisée, notamment le référent de parcours dédié au dispositif.

Le comité technique a également été l'occasion de réaliser un premier bilan des mises en logement, d'évoquer les situations en cours, d'identifier les points de vigilance, notamment dans le cadre des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), et de partager l'état de la liste d'attente.

Au-delà de ces aspects opérationnels, le COTECH constitue un véritable espace de coordination entre les partenaires. Il favorise l'ajustement des pratiques, la fluidité des orientations et la sécurisation des parcours des jeunes accompagnés.

Inauguration du dispositif de mise à l'abri des familles

L'inauguration du dispositif de mise à l'abri des familles avec au moins un enfant de moins de quatre ans s'est tenue le 23 janvier 2025, dans les jardins de l'association Domensa.

Les logements, situés rue Marnata à Toulon, accueillent les premières familles bénéficiaires du dispositif.

Cette inauguration s'est déroulée en présence des partenaires institutionnels et financiers du projet, notamment de la Fondation VINCI, qui a soutenu l'équipement en mobilier des appartements.

Ce temps fort a permis de valoriser cette nouvelle action portée par L'Îlot et de remercier l'ensemble des partenaires mobilisés autour de ce projet innovant au service des familles en situation de grande précarité.

Formations, colloques et développement des compétences

En 2025, l'équipe a poursuivi sa montée en compétences en participant à plusieurs conférences, colloques et formations, en lien avec les enjeux rencontrés dans l'accompagnement des publics.

Conférences et colloques

L'équipe a participé à :

- ✓ deux conférences consacrées à la santé mentale ;
- ✓ un colloque sur les violences et la délinquance juvéniles ;
- ✓ un séminaire consacré au Plan logement d'abord (LDA), portant sur l'accompagnement des jeunes, du repérage jusqu'à l'insertion durable.

Formations suivies

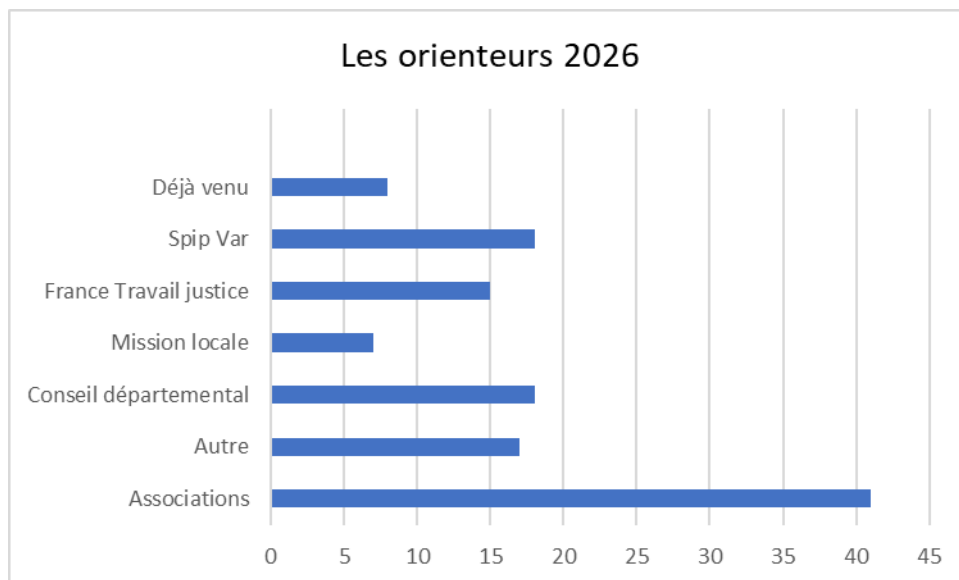
Afin de renforcer les pratiques professionnelles, plusieurs formations ont également été suivies :

- ✓ techniques d'animation d'ateliers : formation interne de deux jours ;
- ✓ dans le cadre du Plan local pour l'insertion des jeunes (PLIJ), formation de trois jours, consacrée aux ateliers « Accélérateur autonomie jeunes », dispensée par Solidarités Actives ;
- ✓ formation VERANO, dispensée par l'Association Varoise d'accueil et de soins aux toxicomanes – formation et accompagnement (AVASTOFA), visant à renforcer les compétences en matière de prévention des conduites addictives chez les jeunes ;
- ✓ formation « Former et accompagner les personnes en situation de précarité », proposée sur quatre jours par le Comité départemental d'éducation pour la santé du Var (CoDES 83) ;
- ✓ une demi-journée de sensibilisation aux addictions, animée par ARCA Sud à la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM).

Ces temps de formation contribuent au développement des compétences de l'équipe et permettent d'adapter les pratiques professionnelles aux évolutions des besoins des publics accompagnés.

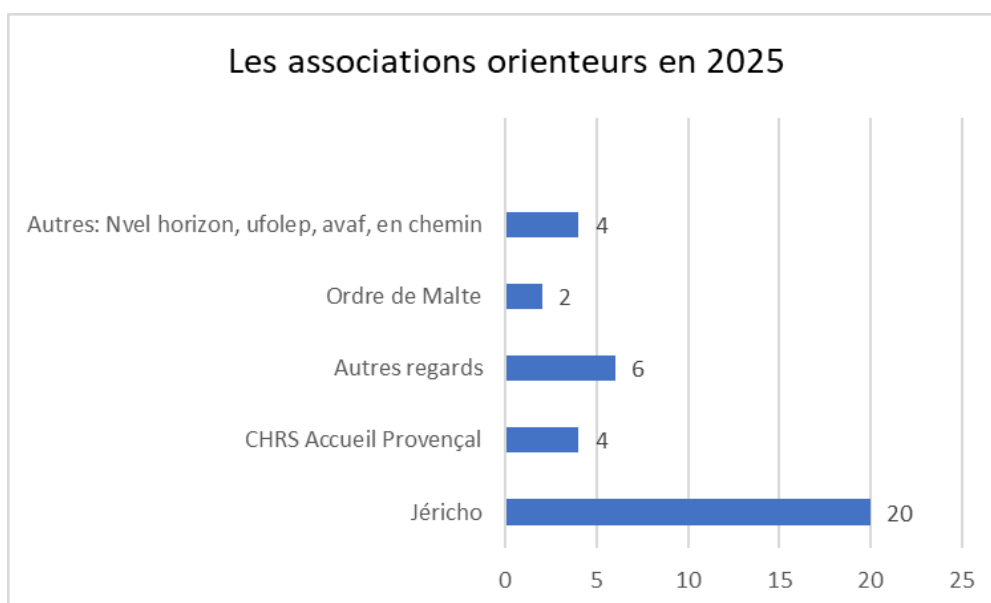
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025 SUR L'ANTENNE DE LA SEYNE-SUR-MER/TOULON

1. Orientations



La majorité des orientations vient du milieu associatif : 41 orientations sur 138 personnes repérées ou accompagnées, soit 29,7 %. Le constat fait l'année dernière d'une majorité d'orientations par Les Amis de Jéricho se confirme.

Nombres d'orientations par association en 2025



Les orientations et le repérage des publics

Les orientations réalisées par le Conseil départemental concernent principalement le dispositif de mise à l'abri des familles.

Les orientations classées dans la catégorie « Autres » recouvrent plusieurs situations. Le bouche-à-oreille constitue le principal canal, avec neuf orientations. L'association est également régulièrement sollicitée par des personnes détenues qui prennent contact par courrier après avoir découvert les actions de L'Îlot grâce aux affiches diffusées en détention ou aux recommandations d'autres personnes détenues.

Enfin, l'association a également été sollicitée par un avocat pour l'accompagnement de l'une de ses clientes ainsi que par une association intervenant auprès de personnes détenues dans un autre département.

Le repérage en milieu fermé

Cette dynamique de partenariat s'applique également au milieu carcéral. Si l'accompagnement débute à la sortie de détention, le repérage intervient, pour certaines personnes, dès leur période d'incarcération.

Il se concrétise par une rencontre entre un professionnel de L'Îlot et la personne détenue, au parloir avocat, afin d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un accompagnement à sa sortie. L'analyse de l'activité de repérage est particulièrement intéressante dans le contexte de l'ouverture de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Toulon-La Farlède en septembre 2024, qui a nécessité une période d'adaptation des différents partenaires.

Deux évolutions ont notamment eu un impact sur les orientations :

- ✓ le changement du référent justice de France Travail au Centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, qui a nécessité un temps d'appropriation avant les premières orientations vers L'Îlot ;
- ✓ la prise de fonction de la référente justice de France Travail au sein de la SAS, qui a également nécessité un temps d'adaptation avant les premières orientations.

En 2025 :

- ✓ treize personnes détenues ont été rencontrées au parloir avocat ;
- ✓ deux autres situations ont fait l'objet d'échanges avec le Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), sans rencontre physique, les personnes étant incarcérées au Centre pénitentiaire de Salon-de-Provence.
- ✓ Parmi les quinze personnes repérées en détention en 2025 :
 - six ont bénéficié d'un accompagnement dès 2025 ;
 - deux autres, rencontrées en 2023 et 2024, ont également été accompagnées en 2025.
- ✓ Les orientations en milieu fermé proviennent principalement de :

- France Travail : six orientations ;
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Var : quatre orientations ;
- Mission Locale du Coudon au Gapeau : trois orientations.

Le repérage en milieu ouvert

Le repérage en milieu ouvert concerne aussi bien les personnes placées sous main de justice, suivies en quartier de semi-liberté ou en milieu ouvert, que les personnes sans lien avec la justice nécessitant un accompagnement renforcé vers l'emploi.

Depuis 2022, L'Îlot a développé et consolidé des partenariats avec plusieurs structures intervenant dans les domaines de l'hébergement, de l'insertion et de la santé, notamment l'accueil de jour Les Amis de Jéricho – UDV, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) L'Accueil provençal ainsi que l'association varoise d'accueil et de soins aux toxicomanes – formation et accompagnement (AVASTOFA).

La majorité des orientations en milieu ouvert provient aujourd'hui de ces partenaires associatifs. Par ailleurs, depuis le déménagement de l'antenne dans les locaux de l'Ordre de Malte France, en octobre 2025, l'équipe est en contact quotidien avec les jeunes fréquentant l'accueil de jour. Cette proximité facilite les échanges, permet d'instaurer progressivement une relation de confiance et favorise l'accompagnement des personnes souhaitant construire un projet professionnel.

La diversité de ces partenariats contribue à élargir les sources d'orientation et à renforcer le nombre de personnes accompagnées par l'antenne.

2. Profils

Les freins à l'insertion

Une grande partie des personnes accompagnées par L'Îlot cumule de nombreuses difficultés sociales. La précarité ne se limite pas à l'insuffisance des ressources matérielles ; elle s'accompagne souvent de problématiques administratives, sanitaires, psychologiques, relationnelles ou encore résidentielles, qui fragilisent durablement les parcours.

Ces difficultés sont particulièrement marquées chez les jeunes en situation d'errance ainsi que chez les personnes placées sous main de justice. Ces dernières présentent fréquemment un faible niveau de qualification, une expérience professionnelle limitée, un déficit de compétences de base, un isolement social ou familial et, parfois, des troubles psychiques. L'incarcération tend à accentuer ces fragilités déjà existantes. Lorsqu'elles ne sont pas prises en compte, elles constituent autant d'obstacles à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle.

Les freins sociaux

Les freins sociaux regroupent l'ensemble des difficultés dites « périphériques à l'emploi » : démarches administratives, mobilité, logement, santé, accès aux droits ou encore difficultés financières. Ces problématiques peuvent constituer un obstacle majeur au retour ou à l'accès à l'emploi.

Des profils confrontés à des difficultés multiples

À L'Îlot Var, l'accompagnement renforcé s'adresse à des personnes qui cumulent, dans la grande majorité des situations, plusieurs freins à l'insertion.

Au-delà de la recherche d'emploi, les personnes accompagnées ont souvent besoin d'être soutenues dans la reconstruction de leur confiance en elles, dans la valorisation de leurs compétences et dans la reprise d'une dynamique personnelle. Avant de pouvoir envisager un projet professionnel, il est indispensable qu'elles puissent disposer d'un espace d'écoute, se sentir en confiance et suffisamment en sécurité pour évoquer leur parcours, leurs difficultés et leurs aspirations.

Dans cette perspective, la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) adopte une approche globale de l'accompagnement. Son intervention porte aussi bien sur les démarches administratives que sur l'accès aux droits, la santé, l'hébergement, l'insertion sociale et la construction du projet professionnel.

Cette prise en charge globale constitue un préalable essentiel à une insertion durable dans l'emploi.

Paroles des personnes accompagnées et de leurs proches

Les témoignages recueillis illustrent la relation de confiance qui se construit entre les personnes accompagnées, leurs proches et les professionnels de L'Îlot.

Antoine, 39 ans, accompagné dans le cadre d'un Travail d'intérêt général (TIG) pédagogique : *« Je vous parle comme à une psy »* (à propos de sa rechute dans l'alcool et la consommation de stupéfiants).

Nicolas, 29 ans, accompagné depuis novembre 2024 : *« Nos rendez-vous me font du bien. »*

Jean-Paul, au sujet de l'accompagnement proposé à son fils âgé de 20 ans : *« Merci, vous faites un travail exceptionnel ! »*

La mère d'un jeune de 20 ans incarcéré depuis un mois et demi : *« Merci, c'est incroyable ce que vous faites, j'ai envie d'adhérer à votre association. Nous, les familles, nous sommes démunis quand nous apprenons l'incarcération de l'un de nos enfants. Il a vingt ans, mon fils, mais pour moi c'est*

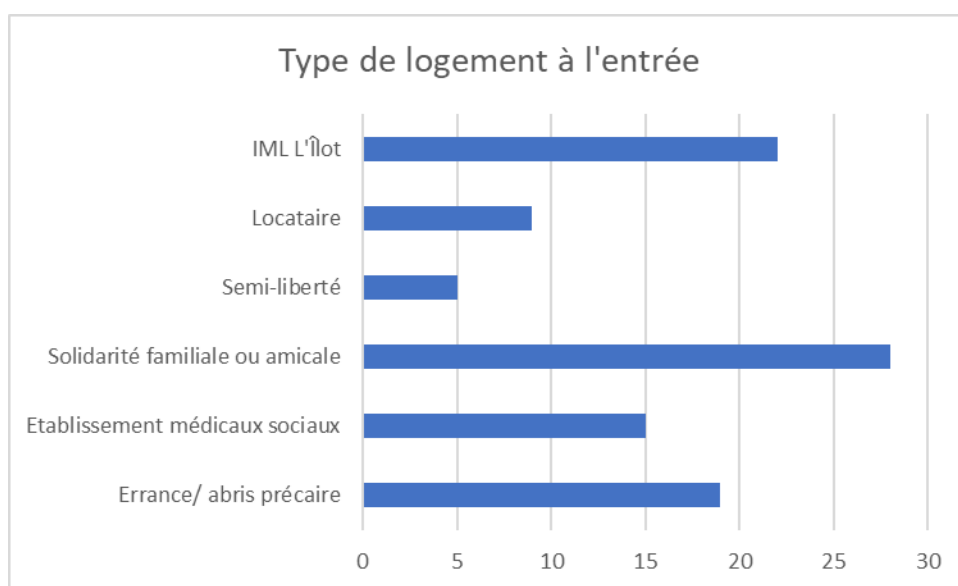
toujours un enfant. Et vous, vous vous occupez de ceux dont personne ne veut. Je ne réalise toujours pas que mon fils est en détention. Je me fais aider par une psychologue tellement c'est dur, j'en ai besoin. »

Ces paroles témoignent de l'importance d'un accompagnement qui dépasse la seule dimension professionnelle. En créant un espace d'écoute, de confiance et de soutien, L'Îlot contribue à restaurer les liens, à accompagner les fragilités et à permettre aux personnes de se reconstruire progressivement.

L'absence de logement

En 2025, soixante-cinq personnes accompagnées n'ont pas de logement autonome. Ils sont soit sans domicile, soit hébergés, soit en semi-liberté soit en CHRS.

Situation des personnes accompagnées au regard du logement à leur entrée



Pour lever ce frein dans les situations les plus complexes, la responsable de l'antenne et la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) sont en lien avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), notamment avec la référente jeunes dédiée aux 18-25 ans.

L'Îlot constate que l'accès à l'hébergement et au logement constitue un frein majeur à l'insertion professionnelle. Les diagnostics réalisés sur les jeunes en situation d'errance, portés par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), ainsi que celui du Parcours logement insertion jeunes (PLIJ) porté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), ont permis de mieux identifier les besoins du territoire.

Le PLIJ a débuté au premier semestre 2025. Ces temps de travail permettent à L'Îlot de participer activement aux réflexions menées autour de l'insertion des jeunes sur le territoire et de renforcer les coopérations entre les acteurs.

Les premiers constats issus de la mise en œuvre du PLIJ

Les premiers constats issus de la mise en œuvre du Parcours logement insertion jeunes (PLIJ) sont encourageants : quatre jeunes ayant intégré un logement étaient auparavant accompagnés par L'Îlot. L'accès au logement leur a permis de retrouver une stabilité et de s'investir davantage dans leur parcours d'insertion. Une évolution positive a ainsi été observée, avec un engagement renforcé des jeunes dans leurs démarches.

La vie en groupe

Le constat reste identique à celui des années précédentes : il demeure difficile de créer une dynamique de groupe parmi des personnes principalement accompagnées individuellement.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- ✓ la difficulté à retrouver un fonctionnement collectif après avoir connu la promiscuité de la détention ;
- ✓ des parcours de vie fragilisés, parfois difficiles à partager avec d'autres ;
- ✓ des différences d'âge et de situations personnelles.

En revanche, les tensions entre les personnes accompagnées restent rares. Lorsque le groupe parvient à se constituer, les participants s'inscrivent généralement dans une démarche conviviale et bienveillante. Il est arrivé que certains se retrouvent en dehors de L'Îlot ou prennent simplement des nouvelles les uns des autres par téléphone. Ces liens sont parfois facilités par le fait qu'ils se connaissent déjà, notamment pour avoir partagé une période de détention.

Les principaux temps collectifs sont :

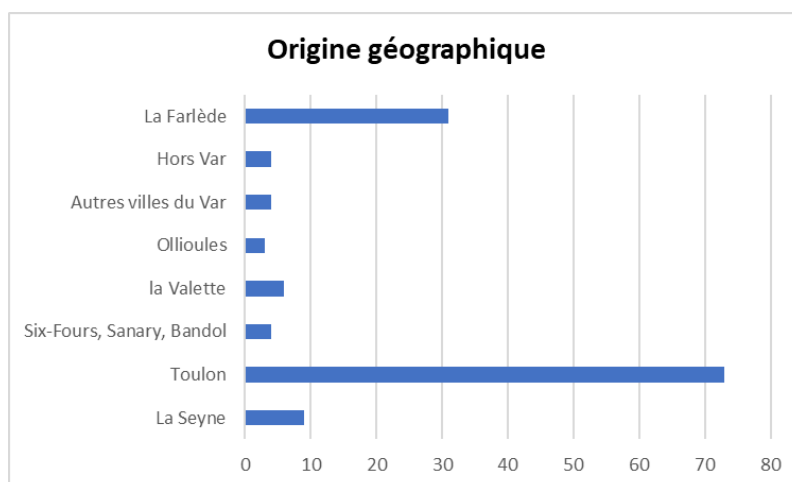
- ✓ les forums emploi, lors desquels la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) accompagne les personnes vers des rencontres avec des employeurs et des acteurs de l'emploi ;
- ✓ les ateliers animés par l'Association varoise pour l'écoute des familles (AVEF) autour des compétences psychosociales ;
- ✓ les temps de convivialité organisés par L'Îlot.

Provenance géographique

Sur les 138 personnes repérées et accompagnées, 98 résident sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), avec une prédominance de personnes domiciliées sur la commune de Toulon.

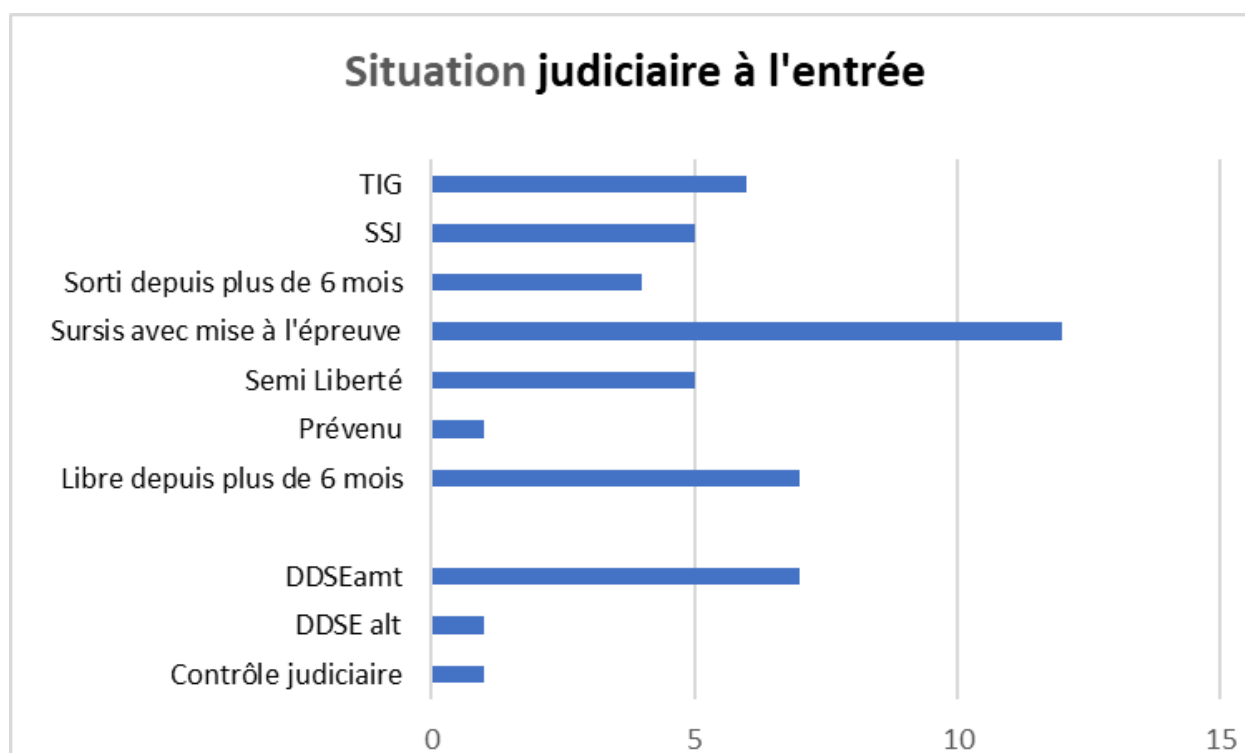
Les personnes résidant à La Farlède sont principalement des personnes incarcérées au Centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède. La majorité des personnes domiciliées à La Valette-du-Var sont suivies dans le cadre du quartier de semi-liberté (QSL).

Les personnes identifiées comme « hors Var » étaient incarcérées dans des établissements pénitentiaires situés en dehors du département (Salon-de-Provence, Grasse, Amiens ou Lille).

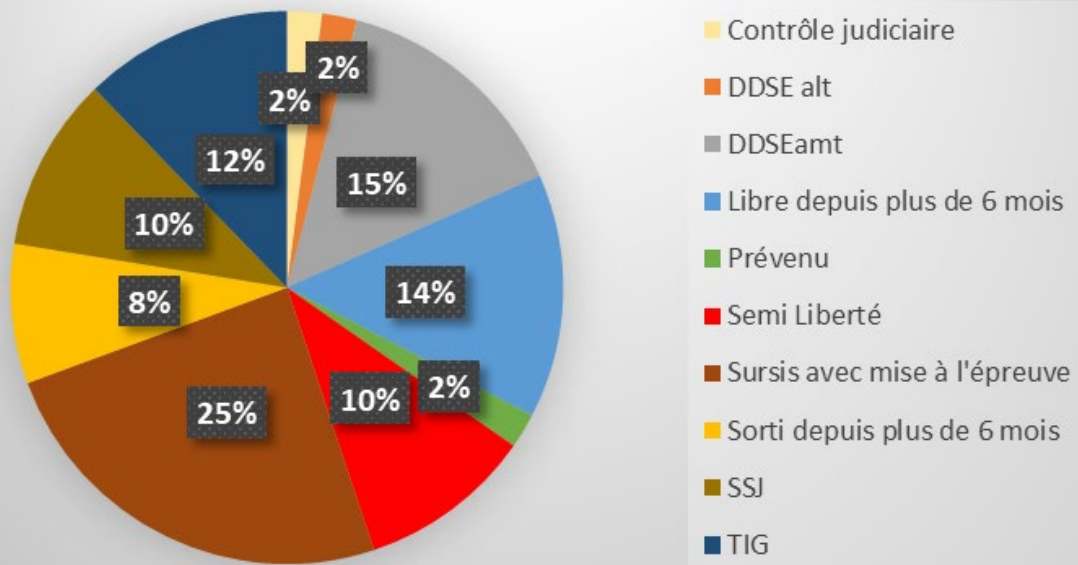


3. Situation au regard de la justice

À leur entrée dans l'accompagnement par L'Îlot en 2025, sur quatre-vingt-dix-huit personnes accompagnées, quarante-neuf sont considérées comme relevant du public justice, soit 50 % du public accompagné. Parmi les quarante personnes repérées, la proportion de personnes relevant du public justice est nettement plus élevée, avec plus de 97 %. Trente-neuf personnes étaient détenues au moment où L'Îlot a été sollicitée.



Situation judiciaire



- ✓ 10 % bénéficient d'un suivi socio-judiciaire ;
- ✓ 24 % sont en aménagement de peine, encore sous écrou (Détenue à domicile sous surveillance électronique (DDSE), semi-liberté) ;
- ✓ 12 % ont été condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG) ;
- ✓ 14 % sont libres, ayant achevé leur peine de prison ferme, sans aucune obligation judiciaire depuis plus de six mois ;
- ✓ 25 % sont suivies dans le cadre d'un sursis probatoire (SP) ;
- ✓ 2 % sont prévenues ;
- ✓ 2 % sont en contrôle judiciaire ;
- ✓ 6 % relèvent d'autres situations.

La part très importante de Personnes placées sous main de justice (PPSMJ) accompagnées par L'Îlot contribue à renforcer l'expertise de la CIP dans l'accompagnement de ce public spécifique. Du fait de leur parcours judiciaire, les PPSMJ sont soumises à des contraintes importantes et à des obligations qu'elles doivent respecter, ce qui rend leur réinsertion plus complexe. Les effets de la détention, tels que la rupture des liens sociaux, l'isolement ou la perte de repères, constituent autant d'éléments à prendre en compte afin de favoriser le retour progressif de la personne dans la société.

Ces spécificités font de l'accompagnement des PPSMJ une véritable expertise professionnelle. La CIP dispose d'une connaissance fine des contraintes liées au suivi judiciaire et porte une attention particulière au respect des obligations imposées dans le cadre des mesures judiciaires.

Elle travaille en étroite concertation avec le SPIP, et plus particulièrement avec les CPIP référents des personnes accompagnées par L'Îlot.

4. Les parcours

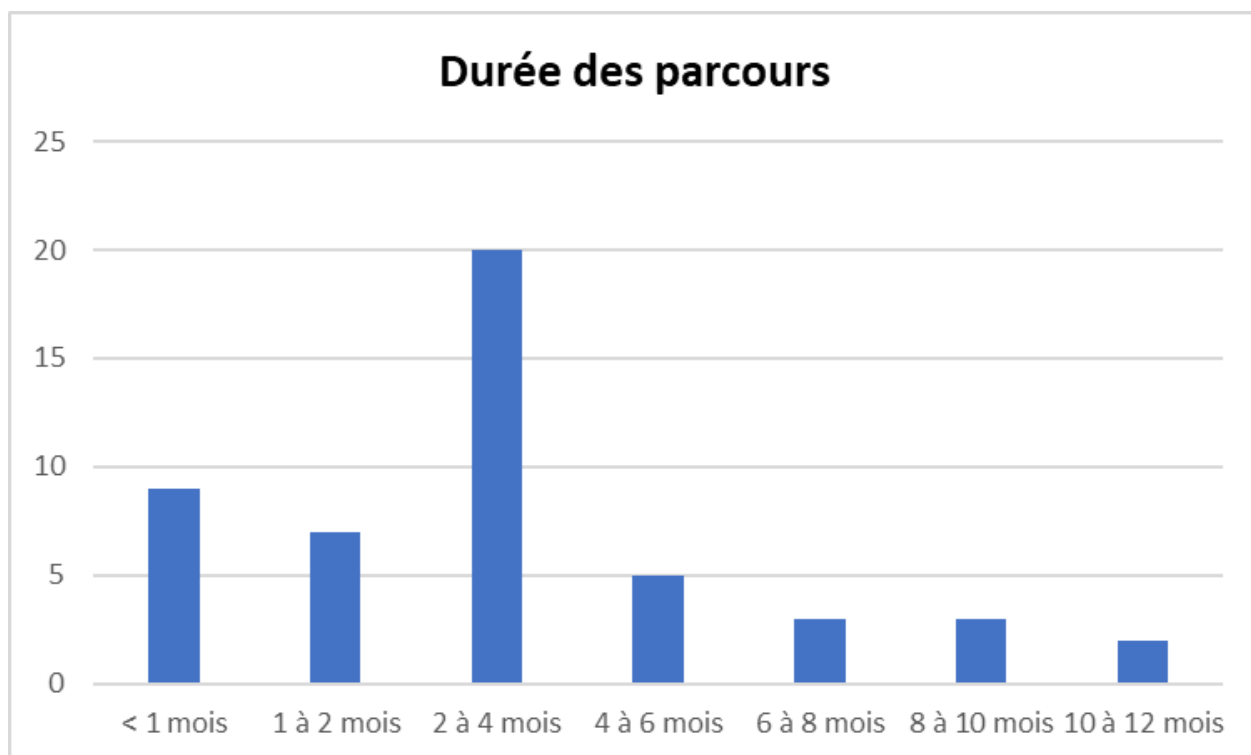
Le lien de confiance que la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) s'attache à construire, jour après jour et entretien après entretien, constitue le socle de l'accompagnement proposé par L'Îlot. Il permet d'accompagner chaque personne dans son parcours de vie et de favoriser sa réinsertion ainsi que sa pleine place dans la société.

S'il n'existe pas de durée type d'accompagnement, la majorité des parcours s'étend sur environ quatre mois. Certains sont interrompus par une période d'incarcération, tandis que d'autres nécessitent un accompagnement plus long afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes suivies.

Apolline, 27 ans, accompagnée depuis mars 2023, d'abord dans le cadre d'un Travail d'intérêt général (TIG) pédagogique, puis dans celui de l'accompagnement renforcé vers l'emploi :

« On a créé ce lien grâce à la confiance et à l'écoute que vous avez su m'apporter, aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Le TIG pédagogique, pour les jeunes en difficulté et souvent immatures, peut nous aider à trouver une voie professionnelle, à nous canaliser et à gagner en maturité. On a une deuxième chance. »

La durée des parcours



Des parcours courts

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la durée limitée de certains accompagnements :

- ✓ le public accompagné est souvent constitué de personnes en situation d'errance, cumulant de nombreux freins à l'insertion. L'action vise des personnes très éloignées de l'emploi, difficiles à repérer, à mobiliser et à maintenir dans un parcours d'accompagnement. Lorsqu'une personne vit à la rue, ne sait pas où elle dormira le soir même, transporte l'ensemble de ses effets personnels avec le risque de se les faire voler et rencontre des difficultés pour recharger son téléphone, il devient particulièrement difficile de respecter des rendez-vous ou de s'inscrire dans un accompagnement régulier ;
- ✓ des difficultés de mobilité qui limitent l'accès aux rendez-vous, aux formations ou à l'emploi ;
- ✓ des problématiques de santé mentale, psychique ou psychologique qui peuvent fragiliser l'engagement dans le parcours.

Des parcours plus longs

À l'inverse, certains accompagnements s'inscrivent dans la durée en raison de situations particulièrement complexes :

- ✓ la réincarcération : certaines personnes interrompent leur accompagnement en raison d'un retour en détention, puis le reprennent à leur sortie. Chaque année, plusieurs jeunes connaissent ce type de rupture de parcours. D'autres interruptions peuvent également être liées à un déménagement ou à des besoins ponctuels ;
- ✓ des ruptures des liens sociaux, familiaux ou professionnels, qui nécessitent un travail de reconstruction dans la durée ;
- ✓ une instabilité personnelle importante, qui requiert un accompagnement renforcé et adapté au rythme de la personne.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025 SUR LES CHANTIERS EXTERIEURS DE L'ÎLOT

Les chiffres clés de 2025

- ✓ quarante-deux personnes ont travaillé en 2025, soit cinq de plus que l'année précédente ;
- ✓ la durée moyenne du parcours est de sept mois, soit au minimum un contrat de six mois ;
- ✓ quatre personnes ont moins de 26 ans et sept ont moins de 30 ans ;
- ✓ 21 % des salariés sont issus des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- ✓ 57 % des salariés se déclaraient sans logement à leur entrée sur le chantier d'insertion ;
- ✓ le taux de sorties dynamiques s'élève à 69,23 % ;
- ✓ l'effectif représente huit Équivalents temps plein (ETP), conformément au conventionnement.

Les objectifs de l'Atelier chantier d'insertion (ACI)

L'ACI poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ accompagner les personnes placées sous main de justice vers une resocialisation en mobilisant les moyens les plus adaptés à leurs besoins et à leur situation ;
- ✓ préparer la sortie de détention ;
- ✓ permettre, pour certains, l'acquisition d'une première expérience professionnelle et, pour tous, la validation de leur employabilité ;
- ✓ lever tout ou partie des freins périphériques à l'emploi.

Quelques statistiques

Le contrat de travail

La durée moyenne des contrats de travail est de sept mois. Ce résultat est relativement stable par rapport à l'année précédente (6,8 mois). Une durée de contrat plus longue permet aux salariés de travailler sur les freins périphériques à l'emploi et de consolider leur parcours d'insertion.

Parmi les vingt-cinq personnes sorties en 2025, seize ont bénéficié d'un renouvellement de contrat, dont sept dont le contrat initial avait débuté en 2024.

L'allongement de la durée d'accompagnement favorise la levée des freins à l'emploi identifiés au cours du suivi socioprofessionnel et de la mise en situation de travail.

Sept personnes ont toutefois bénéficié d'un contrat d'une durée inférieure à trois mois, contre deux en 2024. Il s'agit de salariés dont la mesure d'aménagement de peine a été retirée à la suite d'un incident survenu en détention ou sur le chantier.

Caractéristiques liées à l'incarcération et à l'aménagement de peine

La durée moyenne d'incarcération avant un placement extérieur est de 20,79 mois.

Origine de l'hébergement des personnes placées :

- ✓ Centre de détention (CD) : 35,71 % ;
- ✓ Maison d'arrêt : 16,67 % ;
- ✓ Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) : 42,86 % ;
- ✓ Aménagement de peine prévu par l'article 723-15 du Code de procédure pénale / Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) : 4,76 %.

Les personnes hébergées en SAS ou en centre de détention sont majoritairement orientées vers le placement extérieur. Ces deux structures, bien qu'ayant des missions différentes, contribuent de manière significative à ce dispositif.

Douze personnes, soit 28,57 % des quarante-deux salariés accompagnés, ont été condamnées pour des faits de violences intrafamiliales ou conjugales.

Répartition par âge :

- ✓ moins de 30 ans : 26,20 % ;
- ✓ de 30 à 50 ans : 64,28 % ;
- ✓ plus de 51 ans : 9,52 %.

L'âge moyen des salariés a sensiblement diminué. Il s'établit à 26,45 ans, contre 35,30 ans en 2024, soit une baisse de 8,85 ans. Cette évolution se traduit par une augmentation de plus de huit points de la part des jeunes accueillis.

Niveau scolaire :

- ✓ niveau 1 : 4,76 % ;
- ✓ niveau 2 : 26,19 % ;
- ✓ niveau 3 : 59,52 % ;
- ✓ niveaux 4 et 5 : 9,52 %.

Les niveaux 1 à 3 représentent 90,47 % des personnes accompagnées. Cette répartition est comparable à celle observée les années précédentes.

L'objectif du placement extérieur n'est pas nécessairement l'obtention d'une qualification. En revanche, cette mesure permet d'acquérir de nouvelles compétences, de reprendre confiance et, notamment pour les plus jeunes, de construire un projet de formation.

Situation au regard du permis de conduire

11,90 % des personnes accompagnées sont titulaires du permis de conduire, contre 59,52 % qui ne l'ont jamais obtenu. Par ailleurs, 28,57 % (douze personnes) ont fait l'objet d'une suspension ou d'une annulation de leur permis.

L'absence de permis constitue souvent un frein important à l'accès à l'emploi et, plus largement,

à l'insertion socioprofessionnelle. Les personnes détenues sont particulièrement concernées par cette difficulté.

Dans la majorité des situations, la possibilité de repasser le permis ne débute qu'à la sortie de détention. Les personnes concernées sollicitent alors un relevé d'information intégral retraçant leur situation administrative. L'équipe les accompagne ensuite dans l'ensemble des démarches : inscription à l'examen du code de la route, orientation vers une auto-école partenaire et, lorsque cela est nécessaire, réalisation des tests psychotechniques ou de la visite médicale auprès de la commission médicale de la préfecture ou d'un médecin agréé, notamment lorsque l'infraction a été commise sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Les obligations de soins et d'indemnisation des parties civiles

Les juges de l'application des peines imposent très fréquemment des obligations de soins ainsi que des obligations d'indemnisation des parties civiles. L'aménagement de peine poursuit un double objectif : favoriser la réparation due aux victimes tout en permettant à la personne condamnée d'engager un parcours de soins et de réinsertion.

Ainsi, 81 % des personnes accompagnées, un chiffre quasiment identique à celui de l'année précédente, sont soumises à une obligation de soins et d'indemnisation des parties civiles, ou au paiement des amendes dues au Trésor public.

Les sorties

Le bilan présenté ci-dessous concerne uniquement les personnes ayant été accompagnées pendant au moins trois mois et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait de leur mesure :

- ✓ un salarié a créé son entreprise en tant que tatoueur à domicile ;
- ✓ deux personnes ont obtenu un Contrat à durée indéterminée (CDI) auprès d'un autre employeur, l'une dans le secteur du transport, l'autre au sein d'une résidence pour seniors ;
- ✓ trois personnes ont obtenu leur permis de conduire, résultat considéré comme une sortie positive au regard de leur parcours d'insertion ;
- ✓ une personne a intégré une autre Structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) à Aubagne ;
- ✓ deux personnes sont entrées en formation qualifiante ou ont poursuivi une formation qualifiante, l'une dans le domaine du snacking, l'autre dans les espaces verts ;
- ✓ quatre personnes étaient au chômage ou sans nouvelle au moment du bilan.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

La fusion avec l'association ADCE83 : près de dix années de partenariat concrétisées

Afin de renforcer son action en faveur de la réinsertion dans le Var, L'Îlot souhaitait y développer un Atelier et chantier d'insertion (ACI). Cet objectif s'est concrétisé avec la fusion-absorption de l'association ADCE83, ACI créé en 2006 et reconnu pour son expertise dans l'accompagnement des personnes placées sous main de justice.

Les personnes accueillies au sein de cet ACI, bénéficiant d'une mesure de Placement extérieur (PE) et hébergées à la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) du Centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, sont salariées dans le cadre d'un Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Cette fusion-absorption constitue une opération bénéfique pour les deux associations comme pour les personnes accompagnées.

Pour L'Îlot, elle permet de renforcer son implantation dans le Var en déployant un modèle d'accompagnement global reposant sur trois piliers : l'hébergement, l'insertion professionnelle et l'accompagnement socioprofessionnel. L'intégration de l'ACI aux activités déjà développées par l'association dans le département s'inscrit pleinement dans la continuité de la méthodologie « dedans-dehors », déjà mise en œuvre avec succès sur d'autres territoires. Cette complémentarité renforce la cohérence des parcours proposés et consolide l'offre d'accompagnement sur le territoire varois.

Pour les salariés d'ADCE83, cette fusion offre l'opportunité de rejoindre un acteur national reconnu de la réinsertion, tout en préservant leurs équipes, leurs savoir-faire, leurs valeurs et les actions qu'ils conduisent au quotidien. Elle ouvre également de nouvelles perspectives de développement au sein d'une organisation plus importante.

Pour les bénéficiaires, cette évolution garantit la continuité des parcours d'insertion, le maintien des actions engagées et l'accès à un réseau élargi de partenaires. Elle favorise ainsi un accompagnement renforcé et des perspectives accrues d'insertion durable.

L'Îlot à Toulon : un hébergement, un répit, une réinsertion

Le dispositif d'intermédiation locative porté par L'Îlot dans le Var s'inscrit dans le cadre d'une action expérimentale conduite en étroite collaboration avec le Conseil départemental du Var.

À partir d'un foncier identifié en 2023, l'association a co-construit avec le service Développement

social un dispositif de mise à l'abri destiné à de petites familles, avec une attention particulière portée aux ménages comprenant au moins un enfant de moins de 4 ans. Ces familles, jusque-là hébergées à l'hôtel et suivies par les Unités territoriales sociales (UTS), bénéficient désormais d'un hébergement transitoire sécurisé leur permettant de sortir de l'urgence hôtelière et de construire, dans un environnement stable, un véritable parcours de réinsertion sociale et professionnelle.

L'Îlot assure la gestion locative du dispositif en mobilisant neuf appartements de type T1 et T1 bis situés dans le quartier de Saint-Jean-du-Var à Toulon. L'accompagnement socio-éducatif et professionnel renforcé est assuré par l'association En Chemin.

Cette action constitue la première intervention de L'Îlot dans le domaine de l'hébergement-logement sur le territoire varois. L'agrément Intermédiation locative – Gestion locative sociale (IML-GLS), délivré par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Var en août 2024, est venu consolider le cadre réglementaire du dispositif et ouvre la voie au développement de nouvelles actions dans le champ du logement, qui constitue l'ADN historique de L'Îlot depuis sa création en 1959.

Des résultats particulièrement encourageants

À ce jour, vingt-huit familles ont été orientées vers le dispositif. Parmi elles, vingt-et-une ont intégré un logement, soit un taux d'admission de 75 %.

Les sept situations n'ayant pas donné lieu à une entrée dans le dispositif s'expliquent principalement par une évolution du projet des familles ou par une réorientation vers une solution plus adaptée (rapprochement familial, attribution d'un logement social ou orientation vers un autre dispositif d'hébergement). Ces situations témoignent de la qualité du travail partenarial mené afin d'apporter la réponse la plus pertinente à chaque ménage.

Depuis le lancement du dispositif, treize familles ont accédé à un logement durable ou autonome, soit un taux de sorties positives de 61,9 % des ménages accueillis. Ce résultat est particulièrement significatif au regard du profil des familles accompagnées, majoritairement composées de mères isolées avec de jeunes enfants, auparavant hébergées dans des conditions précaires.

Il convient également de souligner que 100 % des sorties ont été sécurisées. Les neuf logements sont restés occupés de manière quasi continue, chaque départ ayant donné lieu à une réattribution rapide. Cette gestion maîtrisée confirme le caractère transitoire du dispositif et son efficacité en matière d'insertion résidentielle.

Un levier de stabilisation et d'insertion

L'accompagnement socio-éducatif renforcé, associé à la sécurisation du logement, constitue le principal facteur de réussite du dispositif.

Le passage d'un hébergement hôtelier à un logement stable permet aux familles de se consacrer pleinement à leurs démarches d'accès aux droits, à leur insertion professionnelle, à leur gestion budgétaire et à la construction de leur projet de vie, tout en offrant aux jeunes enfants un environnement favorable à leur développement.

Une expérimentation concluante

Après plusieurs mois de mise en œuvre, cette action expérimentale démontre pleinement sa pertinence et son efficacité. Elle répond à un besoin clairement identifié sur le territoire en proposant une alternative structurante à l'hébergement hôtelier, tout en sécurisant les parcours résidentiels des familles les plus vulnérables.

Avec un taux d'intégration de 75 %, un taux de sorties positives supérieur à 60 % et une absence totale de rupture de parcours, le dispositif confirme sa capacité à transformer un hébergement transitoire en véritable tremplin vers un logement durable. Il s'inscrit pleinement dans une logique de prévention des ruptures, de stabilisation des familles et de sécurisation de leurs parcours d'insertion.



Dispositif d'Intermédiation locative dans le cadre du Plan logement d'abord porté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Dans le cadre du déploiement du Plan logement d'abord 2 (2024-2027), la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) pilote une action expérimentale dont elle a confié la mise en œuvre opérationnelle à L'Îlot.

Ce dispositif s'adresse à des jeunes de moins de 30 ans sortant d'institutions, notamment de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou suivis par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Identifiés comme prioritaires, ces jeunes bénéficient d'un accompagnement global visant à sécuriser durablement leur parcours d'insertion.

Depuis le lancement de l'action, sept jeunes ont été accompagnés. Six logements ont été mobilisés sur les communes de Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Garde et Hyères, grâce à l'engagement des bailleurs sociaux Erilia, Adoma, Var Habitat et 1001 Vies Habitat (Logis Familial).

Cette implantation sur plusieurs communes illustre la mobilisation des collectivités locales et des bailleurs autour de la politique du plan LDA 2. L'accompagnement repose sur quatre axes complémentaires : le logement, la santé, l'emploi et le développement personnel.

Le logement

Le logement constitue le socle du dispositif. La sécurisation résidentielle permet aux jeunes de sortir de situations d'errance, d'hébergement précaire ou d'instabilité, pour accéder à un logement autonome en diffus.

Au-delà de l'accès à un toit, cette stabilisation favorise l'apprentissage des responsabilités locatives, l'appropriation des règles de la vie quotidienne et la construction progressive d'un parcours vers l'autonomie.

Elle facilite également la régularisation de nombreuses démarches administratives : ouverture ou rétablissement des droits auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF), de l'Assurance Maladie et de France Travail, renouvellement des pièces d'identité, réception du courrier et meilleure assiduité aux rendez-vous administratifs et sociaux.

La santé

L'accompagnement a mis en évidence que la plupart des jeunes avaient interrompu tout suivi médical régulier, les démarches de soins étant le plus souvent limitées aux situations d'urgence. L'absence de logement stable constituait un frein majeur à l'inscription dans un véritable parcours de santé.

La stabilisation résidentielle permet désormais de réengager un accompagnement structuré : ouverture ou régularisation des droits, réalisation de bilans de santé, déclaration d'un médecin traitant et orientation vers des professionnels ou structures spécialisées lorsque cela est

nécessaire (psychologie, addictologie, soins spécialisés).

Cette démarche contribue à replacer la santé au cœur du parcours d'insertion et à prévenir les ruptures liées à des problématiques médicales insuffisamment prises en charge.

L'emploi

Les six jeunes actuellement accompagnés ont tous retrouvé une activité professionnelle, que ce soit dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, de missions d'intérim ou d'un chantier d'insertion. Cette reprise d'activité constitue un indicateur fort de remobilisation.

Toutefois, l'accès à l'emploi ne marque pas la fin de l'accompagnement. Un suivi régulier est maintenu afin de consolider l'engagement des jeunes, de soutenir leur posture professionnelle et de favoriser leur assiduité, en particulier pour ceux travaillant en intérim. Le maintien d'un lien constant avec les agences d'intérim est essentiel pour garantir la continuité des missions.

Parallèlement, un travail est conduit sur le projet professionnel afin de favoriser l'accès à un emploi durable et cohérent avec les compétences, les aspirations et les capacités de chacun.

Lorsque cela apparaît pertinent, une orientation vers des formations qualifiantes ou certifiantes est également envisagée afin de sécuriser durablement les parcours professionnels.

Le développement personnel

En partenariat avec l'Association vivre en famille (AVEF), plusieurs ateliers consacrés à l'estime de soi ont été proposés aux jeunes.

Ces temps collectifs ont permis d'identifier les freins personnels susceptibles de compromettre la stabilité de leur parcours : manque de confiance en soi, difficultés de gestion des émotions, faible capacité de projection ou sentiment d'illégitimité dans les sphères professionnelle et résidentielle. Ils constituent un complément essentiel à l'accompagnement social et professionnel, en favorisant un travail de reconstruction personnelle indispensable à l'autonomie.

Une expérimentation prometteuse

Les premiers résultats confirment la pertinence de cette expérimentation portée par la Métropole TPM et mise en œuvre par L'Îlot.

Ils démontrent que le logement constitue le principal levier de stabilisation des parcours. En sécurisant la situation résidentielle des jeunes, il devient possible de travailler simultanément l'accès aux droits, la santé, l'emploi, le projet professionnel et le développement personnel.

Cette approche globale et coordonnée favorise une insertion durable et limite les risques de rupture de parcours pour les jeunes sortant d'institutions, confirmant tout l'intérêt d'un accompagnement articulé autour de ces quatre dimensions complémentaires.

PERSPECTIVES 2026

- ✓ **Consolidation de la fusion** : l'année 2026 est consacrée à la consolidation de la fusion entre ADCE83 et L'Îlot. L'inauguration officielle de nos locaux toulonnais, organisée le 5 mars 2026, a marqué une étape importante de ce rapprochement. Elle a réuni une grande partie de nos financeurs ainsi que nos partenaires institutionnels et associatifs. Leur présence témoigne de leur confiance dans notre projet et constitue un encouragement fort à poursuivre le développement de cette nouvelle organisation.
- ✓ **Développement et consolidation des actions** : l'année 2026 sera également consacrée à la poursuite du développement de nos dispositifs et au renforcement des actions engagées. L'objectif est de consolider les partenariats existants, d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies et de poursuivre le déploiement de nouveaux projets répondant aux besoins du territoire et des publics accompagnés.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Partenaires associatifs :

- ✓ Agricampus ;
- ✓ Amitiés Cité – UDV ;
- ✓ Association socio-judiciaire Avenir ;
- ✓ Association des Chantiers Extérieurs (ADCE83) ;
- ✓ Association nationale des visiteurs de prison (ANVP) ;
- ✓ Association varoise d'accueil familial (AVAF) ;
- ✓ AVASTOFA ;
- ✓ Addictions France ;
- ✓ Association vivre en famille (AVEF) ;
- ✓ La Cimade ;
- ✓ Fédération Citoyens & Justice ;
- ✓ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Les Adrets ;
- ✓ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) L'Accueil Provençal ;
- ✓ Les Amis de l'Horeb ;
- ✓ Les Amis de Jéricho ;
- ✓ Comité départemental d'éducation pour la santé du Var (CODES 83) ;
- ✓ Délégué du Défenseur des droits en détention ;
- ✓ Domaine de la Castille ;
- ✓ FACE Var ;
- ✓ Jardin solidaire de la Castille ;
- ✓ Le Mouvement du nid ;
- ✓ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- ✓ Umane, avec le Foyer de jeunes travailleurs (FJT) de Toulon ;
- ✓ Union sportive seynoise.

Entreprises privées :

- ✓ Fortil ;
- ✓ Vinci Construction.

Entreprises de travail temporaire d'insertion :

- ✓ Eureka Intérim ;
- ✓ Ergos (anciennement ISA Intérim).

Partenaires institutionnels

- ✓ Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) ;
- ✓ Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Seyne-sur-Mer ;
- ✓ Cité de l'emploi ;
- ✓ Maisons de justice et du droit de Toulon et de La Seyne-sur-Mer, ainsi que le Point Justice de Hyères ;
- ✓ Mission intercommunale actions jeunes (MIAJ) de La Seyne-sur-Mer ;
- ✓ Mission locale des jeunes toulonnais (MLJT) ;
- ✓ Mission locale du Coudon au Gapeau et ses référents justice ;
- ✓ Préfecture du Var ;
- ✓ Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ;
- ✓ Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), notamment la référente jeunes ;
- ✓ Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Var ;
- ✓ Délégué à la cohésion police-population ;
- ✓ Mairies de La Crau et du Revest-les-Eaux ;
- ✓ Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), antenne de La Seyne-sur-Mer.

Principaux financeurs

- ✓ Fonds social européen Plus (FSE+) via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ✓ Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) ;
- ✓ Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;
- ✓ Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Var ;
- ✓ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Var, via l'Agence de services et de paiement (ASP).



**L'ANTENNE
DE L'ÎLOT DANS LE VAR**

22 Boulevard Ferdinand de Lesseps
83000 TOULON
04 23 14 57 86

www.ilot.asso.fr



153, avenue Jean Lolive 93500 Pantin
01 43 14 31 00 maisons-accueil@ilot.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique